**Le FS2I**



A l’heure où l’Ile-de-France doit relever des défis considérables, les départements franciliens ont pris l’initiative d’unir leurs forces et de mobiliser ensemble leurs ressources pour accélérer les projets structurants au bénéfice de leurs territoires et de leurs populations.

**Le Fonds de Solidarité Interdépartemental d’Investissement** – FS2I – a été créé le premier janvier 2019 à l’initiative des sept Départements d’Ile-de-France (Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-d’Oise, Val-de-Marne et Yvelines).

Ce fonds d’investissement inédit en France, **doté chaque année de 150 millions d’euros** par les Départements membres, permettra d’investir dans des grands projets utiles pour tous les Franciliens et pour l’attractivité de nos territoires.

Ce sont 109 opérations d’investissement, relevant d’opérations d’infrastructures routières majeures, de dessertes de transport interdépartementales, de collèges situés en zones de rénovation urbaine (REP ou REP+), d’équipements interdépartementaux ou d’accès à des sites olympiques qui ont été identifiées comme devant faire l’objet d’un financement du FS2I et d’une solidarité interdépartementale.

Dans le Val-d’Oise, le FS2I pourrait servir à financer des projets porteurs et attendus, comme le campus international de Cergy-Pontoise auquel le Département est particulièrement attaché, l’avenue du Parisis, ou encore le prolongement du Tramway T11. En investissant plus massivement, mais surtout plus justement et en cohérence avec la spécificité de chaque territoire, les Départements démontrent ici leur volonté de peser dans la défense de leurs intérêts collectifs et d’améliorer toujours davantage le cadre de vie de leurs concitoyens.

A l’heure où les élus locaux peinent à se faire entendre d’un Gouvernement hors-sol qui continue de se désengager financièrement des territoires, les Département d’Ile-de-France font la démonstration qu’ils sont des acteurs incontournables de l’investissement et de la solidarité territoriale.

A noter que le siège du FS2I est basé à Cergy.

**Projets valdoisiens financés par le FS2I**

**En 2020, le FS2i prévoit le financement de 89 projets pour un montant global de 150 M€ (comme pour 2019). La contribution du Val d’Oise s’élève à 9millions d’euros en 2019.**

**Construction et restructuration de collèges REP / REP+**

De bonnes conditions de travail sont indispensables aux apprentissages des collégiens.

Le Département du Val d’Oise compte parmi les plus jeunes de France (29% de sa population est âgée de moins de 20 ans). Il s’adapte continuellement à l’évolution de sa démographie et aux besoins des familles valdoisiennes.

Le Département porte et soutient des projets ambitieux pour l’attractivité de son territoire et des projets de proximité essentiels pour le développement de la vie locale. Pendant le confinement, le Département a prêté plus de 630 tablettes numériques aux collégiens des établissements prioritaires (REP et REP+) où des difficultés ont été rencontrées pour assurer la continuité pédagogique à distance.

Les investissements du FS2i sont dirigés vers la construction et l’aménagement de collèges en secteurs REP et REP+, comme ceux à venir à **Cergy et Persan**.

Montant financé par le FS2i en 2020 : 3 M€

**Rénovation du théâtre du Château de La Roche-Guyon**

Le confinement lié à la crise du Covid-19 a mis le monde culturel en danger tout en confirmant le rôle irremplaçable qu’il assure dans notre société. Et le patrimoine en est un élément constitutif indissociable. Le petit théâtre du château de La Roche-Guyon, au cœur du seul plus beau village de France d’Ile-de-France, avait été aménagé avec soin en 1769 par la duchesse d’Enville, mais les insectes xylophages et l’humidité de ce théâtre souterrain, situé au-dessous du grand salon du château, avaient eu raison de lui et les visiteurs actuels ignorent son existence.

Sa restauration offrira un écrin de choix à la programmation culturelle d’un site touristique régional majeur, à la proue de l’Ile-de-France, comme son donjon du XIIe siècle.

Montant financé par le FS2i en 2020 : 1 M€

**Extension du Centre de hautes performances sportives du Val d’Oise - CDFAS**

Fréquenté par plus de 206 000 utilisateurs par an, équipement d’excellence sportive avec 3 pôles espoirs régionaux, le CDFAS offre aussi des services adaptés d’hébergement et de restauration. C’est pourquoi le Département l’a mis à disposition des soignants depuis le début de la crise Covid-19. Il avait décidé son extension pour améliorer son fonctionnement quotidien, et en vue de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le CDFAS a d’ailleurs été choisi par la délégation américaine, forte de 800 athlètes, pour préparer ces JO. Cette opération d’extension consiste à construire un bâtiment neuf regroupant la restauration et l'hébergement porté à 200 lits. L’architecte sera désigné le 29 mai.

Montant financé par le FS2i en 2020 : 6 M€

**Plan vélo**

Le Val d’Oise n’avait pas attendu le déconfinement pour promouvoir l’usage du vélo car il avait arrêté son Plan Vélo en décembre 2019, mais les investissements doivent être augmentés pour traiter la diversité des besoins et des attentes des usagers. Il y a d’un côté le maillage du territoire avec de grands itinéraires de référence comme l’Avenue Verte Paris-Londres et la prochaine Seine à Vélo, préférentiellement utilisés pour la pratique de loisir.

Dans le Val d’Oise, 50% des déplacements font moins de 5 km. Il s'agit donc d’améliorer aussi les déplacements du quotidien à vélo vers les 82 gares, le travail ou l’école, d’augmenter les lieux de stationnement sécurisés, et plus largement de développer les services aux cyclistes.

Montant financé par le FS2i en 2020 : 2 M€

**Le campus international à Cergy-Pontoise.**

C'est l'un des projets les plus aidés de 2019. Le Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (Fs2i) va financer le futur campus international de Cergy-Pontoise. Un projet à 87,8 M€ liant l'université publique et des grandes écoles privées (comme l'Essec), et qui a pour objectif de figurer parmi les meilleures structures universitaires mondiales dans dix ans.

Montant financé par le FS2i : 3,2 M€

**L'avenue du Parisis-Est.**

C'est l'autre grosse enveloppe du Val-d'Oise. Route de deux fois deux voies, l'avenue du Parisis (ex-Boulevard intercommunal du Paris, ou Bip) doit relier à terme les autoroutes A15 et A1. C’est un chantier à 95,6 M€.

Montant financé par le FS2i : 7 M€

**La réfection de la toiture de l'abbaye de Royaumont**.

L'abbaye construite en 1 228 à Asnières-sur-Oise est devenue au XXème siècle un lieu de rencontres et d'échanges. Propriété de la fondation Royaumont, l'établissement a été rénové en 2016 avec pas moins de six chantiers (avec notamment l'agrandissement de l'équipement résidentiel). Les responsables veulent prochainement réaliser la réfection de la toiture. Le fs2i financera ce projet estimé à 4,2 M€.

Montant financé par le FS2i : 434 315 €

**La Patte-d'oie d'Herblay.**

Véritable point noir de la circulation dans le Val-d'Oise, le carrefour de la Patte-d'oie d'Herblay voit passer plus de 20 000 véhicules par jour, le long de la RD14. Un important aménagement à 17,6 M€ doit être effectué pour faire sauter les bouchons.

Montant financé par le FS2i : 131 250 €

**Actualité: les Départements bloqués !**

Sans explication, les services des Directions Départementales des Finances Publiques  (DDFIP), sur les recommandations de la DGFIP/DGCL, nous ont opposé le 18 juillet l’impossibilité de créditer le fonds autrement que par une subvention de fonctionnement.

Cette décision, coordonnée à l’échelle de l’ensemble des payeurs départementaux, tombe au moment même où le département du Val d’Oise opérait la première levée de fonds, après s’être maintes fois assuré auprès de son comptable public des partis pris sur un double plan comptable et technique.

Vouloir contraindre les départements à alimenter le fonds de 150 M€ en fonctionnement revient à mettre en péril la construction du FS2I *>> confer CP du 13/11/2019*

**Le blocage du FS2I par l’administration d’Etat**

**cache-t-il un chantage du gouvernement ?**

CDP DIFFUSÉ LE 13/11/2019

En 2019, les 7 Départements d’Ile-de-France ont décidé de la création d’un outil puissant et inédit de développement et de solidarité : le Fonds d’Investissement Interdépartemental d’Ile-de- France, ou FS2I.

Ce fonds doté par les Département de 150 millions d’euros chaque année à partir de 2019 poursuit un double objectif : soutenir des projets utiles aux habitants (collèges en REP, PMI, transports, hébergements de personnes porteuses de handicap, etc…), et assurer par ses interventions une réallocation des ressources au titre de la solidarité territoriale. Il répond ainsi à l’impératif d’un développement durable et équilibré de l’Ile-de-France. A titre d’exemple, le FS2I représente pour la seule Seine-Saint-Denis en 2019, une recette de plus de 40 millions d’euros, particulièrement indispensable dans ce département qualifié récemment de « hors norme » par le Premier Ministre lui-même.

A l’été, alors que toutes les délibérations précédemment prises par les assemblées départementales avaient été validées par le contrôle de légalité sans remarques particulières, et alors que les Départements s’apprêtaient à verser effectivement les fonds nécessaires au fonctionnement du FS2I, une obscure instruction comptable venue de Bercy a enjoint les payeurs départementaux à refuser les mandatements émis par les Départements.

Nous avons d’abord pensé à une méprise et à une décision technocratique prise dans un bureau de Bercy, n’imaginant qu’une telle volonté de nuire à un outil efficace et utile puisse émaner du gouvernement. Nous avons donc immédiatement alerté par courrier les ministres Mme Gourault et M. Darmanin.

Plusieurs mois après, nous sommes toujours dans l’attente d’une réponse malgré de nombreuses relances et aujourd’hui il est urgent que le gouvernement prenne enfin une décision claire qui permette au FS2I de fonctionner. On ne peut pas « en même temps » exhorter les collectivités à travailler ensemble et les bloquer quand elles le font…

S’il n’est pas pressé de régler la question pourtant simple du FS2I, le gouvernement a en revanche décidé de nous convoquer, à la dernière minute et en urgence, pour une réunion dont l’intitulé « société du Grand Paris » est aussi vague que le but semble être précis : nous annoncer, à peine quelques heures avant son dépôt, un amendement gouvernemental au projet de loi de finances afin de prélever des recettes aux Départements au profit de la société du Grand Paris. Cette manière de procéder est insupportable tant sur le fond que sur la forme.

La concomitance de ces deux attitudes interroge : doit-on comprendre que les règles comptables sont désormais indexées sur l’acceptation par les Départements d’une énième ponction de leurs ressources pour boucler les fins de mois de l’Etat ? Faut-il voir désormais dans le blocage du FS2I un chantage inacceptable ?

Nous avons refusé de répondre à la convocation du gouvernement tant qu’une décision positive sur le FS2I ne sera pas prise et notifiée.

*Le FS2I est un instrument sans équivalent qui a été conçu grâce au volontarisme de nos collectivités pour renforcer la solidarité entre elles, dans l’objectif de contribuer puissamment au rééquilibrage indispensable de notre région capitale.*

*Dans une métropole aussi intégrée que celle de la Région Ile-de-France, cette solidarité renforcée est l’une des conditions d’une prospérité durable. Les départements franciliens sont des collectivités innovantes, engagées et légitimes. Ils sont enracinés dans un territoire qu’ils connaissent bien. Leurs moyens financiers et leur expertise leur permettent d’être des partenaires actifs dans la mise en œuvre effective des solidarités territoriales et sociales.*